

AR PREFECTURE

082-200061257-20210915-09202104-DE
Regu le 20/09/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2021

Date d'envoi de la convocation : 8 septembre 2021

L'An deux mille vingt-et-un et le 15 du mois de septembre (15.09.2021) à 9 heures 30 minutes, le Conseil syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 8 septembre 2021, s'est assemblé en salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 18

M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. FERTE Denis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire), M. WEILL Michel (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 1

M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) donne pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire)

ABSENTS : 1

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire),

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Sophie DELBREIL

DELIBERATION N°09/2021-04
MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE
LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), fixant la composition des Commissions de Délégation de Service Public (CDSP) ;

Vu les articles D. 1411-3 et D. 1411-5 du CGCT ;

Vu la délibération n°04/2016-02 relative à l'adoption du règlement intérieur du syndicat ;

Vu la délibération n° 06/2019-02 portant modification de l'annexe 1 du règlement intérieur du syndicat ;

Vu la délibération n°07/2017-03 relative à l'adoption du règlement intérieur de la CDSP ;

Considérant que la Commission de Délégation de Service Public est compétente pour statuer dans le cadre de la procédure de choix du titulaire d'une convention de délégation de service public, et pour émettre un avis pour tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %, préalablement au vote de l'assemblée délibérante ;

Considérant que la CDSP est composée, en sus du Président du syndicat qui la préside, de cinq délégués titulaires et de leurs 5 suppléants, élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de fixer les modalités de dépôt des listes des candidats pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Les listes devront être déposées sous forme écrite **au plus tard 1 jour franc avant le prochain Conseil syndical** qui procédera à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public, auprès des services du syndicat :

- par mail à l'adresse du Directeur du syndicat mixte
ou
- par courrier à l'adresse : Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique – 100 bd Hubert Gouze 82013 MONTAUBAN CEDEX

Aucune candidature ne sera enregistrée par téléphone.

Chacune des listes peut comporter moins de noms qu'il n'y a de siège à pourvoir (cinq titulaires et cinq suppléants) et devra indiquer les noms, prénoms, et titre des délégués titulaires et suppléants.

AR PREFECTURE

082-200061257-20210915-09202104-DE
Regu le 20/09/2021

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **FIXE** comme décrit ci-dessus les modalités de dépôt des listes des candidats en vue de la constitution et de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public

ADOPTÉ À L'UNANIMITE des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de /
l'envoi en préfecture le **20 SEP. 2021**
et de la publication le **20 SEP. 2021**

Fait à Montauban, le 15 septembre 2021



Le Président,
Jean-Michel BAYLET

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z